



Demander ou annuler l'autorisation d'un représentant

Pourquoi devez-vous remplir ce formulaire?

Les renseignements d'un compte d'un contribuable ou d'un compte d'une fiducie sont confidentiels. Vous devez remplir ce formulaire si vous voulez que l'Agence du revenu du Canada (ARC) communique avec une autre personne (telle que votre époux ou conjoint de fait, un autre membre de votre famille, un ami ou un comptable) qui agirait comme votre représentant pour la gestion de vos affaires fiscales.

Vous ou **votre représentant légal** devez remplir et signer ce formulaire.

L'ARC traitera seulement les formulaires complétés.

Qu'est-ce qu'un représentant légal?

Un **représentant légal** est un exécuteur testamentaire ou un administrateur de la succession du contribuable, une personne avec une procuration, un tuteur, ou fiduciaire ou dépositaire de comptes de fiducie. Cette personne n'a pas à remplir ce formulaire pour que son nom apparaisse au compte du contribuable comme représentant légal, mais elle doit faire parvenir au centre fiscal approprié une copie du **document juridique complet** qui l'autorise à agir en cette qualité.

Ce formulaire s'applique-t-il aussi à vos comptes d'entreprise?

Non. Pour les comptes de numéro d'entreprise, utilisez le formulaire RC59, *Consentement de l'entreprise pour l'accès par téléphone et par la poste*.

Autoriser un représentant

Lorsque vous donnez l'autorisation à un représentant, il peut vous représenter pour la gestion de vos affaires fiscales selon le niveau d'autorisation que vous lui accordez, pour l'année ou les années d'imposition que vous précisez. Les affaires fiscales comprennent les renseignements qui se trouvent dans votre déclaration de revenus.

Si votre représentant communique avec nous, nous lui demanderons de s'identifier. Après avoir confirmé l'identité de votre représentant et avoir vérifié qu'il apparaît à votre dossier en tant que votre représentant, nous lui demanderons des renseignements précis concernant :

- votre nom, votre adresse, votre date de naissance, ainsi que votre numéro d'assurance sociale;
- votre avis de cotisation, votre avis de nouvelle cotisation;
- votre déclaration de revenus; ou
- d'autres documents fiscaux.

Vous pouvez autoriser plus d'un représentant. Toutefois, vous devez remplir un **formulaire T1013 distinct** pour chaque compte et chaque représentant.

Vous pouvez ajouter ou modifier les renseignements d'un représentant existant au moyen de **Mon dossier** à canada.ca/mon-dossier-arc ou en remplissant un nouveau formulaire T1013.

Pour des raisons de sécurité, les représentants inactifs autorisés seront retirés de votre compte après deux ans.

Partie 1 – Renseignements sur le contribuable

Inscrivez votre numéro de compte et votre nom. Si vous êtes un particulier, inscrivez soit votre numéro d'assurance social (NAS), votre numéro d'identification temporaire (NIT) ou votre numéro d'identification-impôt (NII). Sinon, inscrivez votre numéro de compte de fiducie.

Partie 2 – Renseignement sur le représentant et l'autorisation

Section A – Autoriser l'accès en ligne pour toutes les années d'imposition (qui comprend l'accès par téléphone et par écrit)

En remplissant la section A, vous autorisez votre représentant à communiquer avec l'ARC au moyen de nos services **en ligne** ainsi que par **téléphone** et par **écrit**. Votre représentant aura l'accès en ligne pour toutes les années d'imposition.

Pour les comptes de fiducie, le représentant aura accès à toutes les années d'imposition sans l'accès en ligne.

Si vous avez une adresse « aux soins de » à votre compte, nous vous enverrons une lettre pour vous demander de téléphoner l'ARC pour autoriser l'accès en ligne. Pour éviter un délai, nous vous recommandons d'utiliser Autoriser mon représentant au moyen de **Mon dossier**.

Veillez fournir l'une des identifications suivantes : IDRep, IDGroupe, numéro d'entreprise (NE).

Section B – Autoriser l'accès par téléphone et par écrit (pas d'accès en ligne)

En remplissant la section B, vous autorisez votre représentant à communiquer avec l'ARC uniquement par **téléphone** et par **écrit**.

Vous devez fournir le nom de votre représentant si ce dernier est un particulier, le nom de l'entreprise si votre représentant est une entreprise ou le nom de votre représentant **et** le nom de l'entreprise si vous désirez que l'ARC communique avec une personne en particulier de cette entreprise.

Niveaux d'autorisation

Il y a deux niveaux d'autorisation que vous pouvez donner à votre représentant. En précisant le niveau d'autorisation, vous contrôlez le type d'accès ou de renseignements que nous divulguons à votre représentant.

Remarque

Si vous ne précisez pas de niveau d'autorisation, **nous attribuerons le niveau 1**.

Niveau 1 – Divulguer

Nous pourrions divulguer à votre représentant des renseignements tels que :

- des renseignements figurant dans votre *Déclaration de revenus et de prestation T1* ou votre *Déclaration de renseignements et de revenus des fiducies T3*;
- des modifications effectuées à votre *Déclaration de revenus et de prestations T1* ou à votre *Déclaration de renseignements et de revenus des fiducies T3*;
- des renseignements sur vos régimes enregistrés d'épargne-retraite, votre Régime d'accession à la propriété, votre compte d'épargne libre d'impôt et votre Régime d'encouragement à l'éducation permanente;
- des renseignements comptables, y compris les soldes, les paiements sur production, les acomptes provisionnels ou les transferts;
- des renseignements sur vos prestations administrées par l'ARC et crédits (allocation canadienne pour enfants, crédit pour la TPS/TVH, prestation fiscale pour le revenu de travail);
- votre état civil (excluant tout renseignement concernant votre époux ou conjoint de fait).

Niveau 2 – Divulguer / Modifier

Nous pourrions divulguer à votre représentant les renseignements du niveau 1. S'il a le niveau 2, il pourrait effectuer des modifications à votre ou vos déclarations et à votre compte. Les modifications comprennent les éléments suivants:

- des rajustements :
 - aux revenus;
 - aux déductions;
 - aux crédits d'impôt non remboursables;
- aux transferts comptables.

Votre représentant peut demander des pièces de versements pour vous.

Votre représentant pourra faire une demande d'allègement pour les contribuables, produire un avis d'opposition ou interjeter un appel en votre nom.

Votre représentant **ne pourra pas** changer les éléments suivants:

- votre adresse;
- votre état civil;
- vos renseignements concernant le dépôt direct;
- votre accord de débit préautorisé.

Partie 3 – Date d'expiration de l'autorisation

Inscrivez la date d'expiration de l'autorisation donnée à la section A ou B de la partie 2 si vous voulez que l'autorisation se termine à un moment précis.

Partie 4 – Annuler les autorisations existantes

Vous pouvez annuler un ou plusieurs représentants au moyen de **Mon Dossier** en allant à canada.ca/mon-dossier-arc, en nous appelant au **1-800-959-7383**, ou en remplissant les parties 1, 4 et 5 de ce formulaire. Votre autorisation restera en vigueur jusqu'à ce que vous l'annuliez, qu'elle atteigne la date d'expiration que vous avez choisie ou que nous soyons avisés de votre décès.

Votre représentant peut aussi supprimer immédiatement leur autorisation en ligne en utilisant **Représenter un client** à canada.ca/impots-representants, ou faire une demande par téléphone ou par écrit.

Pour annuler plus d'un représentant mais pas tous les représentants, affichez une autre page.

Partie 5 – Signature et date

Pour protéger la confidentialité de vos renseignements fiscaux, nous n'accepterons ni ne traiterons ce formulaire à moins que vous ou votre représentant légal l'ayez signé et daté.

Vos responsabilités

Vous êtes responsable de surveiller et de comprendre les opérations qu'effectue votre représentant en votre nom et de vous assurer que les informations concernant votre représentant sont à jour. En accédant à **Mon dossier**, vous pouvez voir les transactions que votre représentant a fait dans votre compte.

L'ARC ajoute fréquemment de nouveaux services en ligne qui peuvent être accédés par votre représentant. Il est de votre responsabilité de consulter les services et de décider si votre représentant doit toujours être autorisé à vous représenter. **Si vous croyez que votre représentant n'agit pas dans votre intérêt, vous devez immédiatement annuler son autorisation d'accéder à vos renseignements.**

Pour obtenir une liste des services disponibles, allez à canada.ca/impots-representants.

Où envoyer ce formulaire dûment rempli?

Envoyez ce formulaire dûment rempli à votre centre fiscal de l'ARC, à l'adresse indiquée ci-dessous. Si vous ne savez pas lequel est votre centre fiscal, allez à canada.ca/arc-bureaux ou consultez votre dernier avis de cotisation ou avis de nouvelle cotisation.

Si votre bureau des services fiscaux est situé aux endroits suivants :	Envoyez votre formulaire à l'adresse suivante :
Alberta, Colombie-Britannique, Hamilton, Kitchener/Waterloo, London, Manitoba, Saskatchewan, Territoires du Nord-Ouest, Thunder Bay, Windsor ou Yukon.	Centre fiscal de Winnipeg 66 chemin Stapon Winnipeg MB R3C 3M2
Barrie, Belleville, Île-du-Prince-Édouard, Kingston, Montréal, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Nunavut, Ottawa, Outaouais, Peterborough, Sherbrooke, St. Catharines, Sudbury, Terre-Neuve-et-Labrador ou Toronto.	Centre fiscal de Sudbury 1050 av Notre Dame Sudbury ON P3A 5C1
Chicoutimi, Laval, Montérégie-Rive-Sud, Québec, Rimouski, Rouyn-Noranda ou Trois-Rivières.	Centre fiscal de Jonquière 2251 boulevard René-Lévesque Jonquière QC G7S 5J2

Pour les comptes de fiducies :

Si la fiducie est situé aux endroits suivants :	Envoyez votre formulaire à l'adresse suivante :
Columbia-Britannique Nouvelle-Écosse Sherbrooke, Québec Laval, Québec	Centre fiscal de Sudbury 1050 av Notre Dame Sudbury ON P3A 5C1
Tous autres endroits canadien, endroits international ou pour les résidents réputés	Centre fiscal de Winnipeg 66 chemin Stapon Winnipeg MB R3C 3M2

Norme de service pour le traitement de ce formulaire

Notre objectif consiste à traiter ce formulaire papier dans 4 semaines ou moins suivant sa réception à l'ARC.

Voulez-vous en savoir plus?

Si vous avez des questions sur la façon de remplir ce formulaire, composez le **1-800-959-7383**.

Utilisez-vous un téléimprimeur (ATS)?

Les utilisateurs d'un ATS peuvent composer le **1-800-665-0354** pour obtenir une aide bilingue, durant les heures normales d'ouverture.



Demander ou annuler l'autorisation d'un représentant

- Vous pourrez voir, ajouter, modifier, ou annuler l'autorisation de vos représentants **en ligne** à l'aide de **Mon dossier** à **canada.ca/mon-dossier-arc**. Votre représentant aura **immédiatement** accès à vos renseignements et aux services en ligne, ce qui lui permettra de gérer facilement votre compte. Pour **annuler immédiatement** l'autorisation d'un représentant, appelez-nous au **1-800-959-7383**.
- Si vous avez déménagé récemment, assurez-vous de mettre à jour votre adresse en ligne si vous êtes inscrit à Mon dossier, par téléphone au **1-800-959-7383** ou par écrit.
- Vous devez remplir un **formulaire T1013 distinct** pour chaque compte (partie 1) et chaque représentant (partie 2).
- **Ne** remplissez **pas** un nouveau formulaire chaque année s'il n'y a aucun changement.
- Lisez la feuille de renseignements ci-jointe si vous avez besoin d'aide pour remplir ce formulaire.

Partie 1 – Renseignements sur le contribuable

Remplissez la ligne qui s'applique.

NAS, NIT ou NIL

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Prénom : _____ Nom : _____

Numéro de compte de fiducie

T											
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom de la fiducie : _____

Partie 2 – Renseignement sur le représentant et l'autorisation

Remplissez la section A **ou** B, selon le cas.

A. Autoriser l'accès en ligne pour toutes les années d'imposition (qui comprend l'accès par téléphone et par écrit)

Remplissez **soit** à l'ID Rep, soit à l'ID Groupe, ou soit au numéro d'entreprise de votre représentant.

ID Rep

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Prénom : _____ Nom : _____

ID Groupe

G											
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom du groupe : _____

Numéro d'entreprise (NE)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom de l'entreprise : _____

Inscrivez le **niveau d'autorisation** (niveau 1 ou 2) :

Remarques

Lorsque vous autorisez un représentant à accéder à un compte de fiducie, il aura accès à **toutes** les années d'imposition **sans** l'accès en ligne.

Si votre compte comporte une adresse avec la mention « **aux soins de** », vous recevrez une lettre pour confirmer l'autorisation.

B. Autoriser l'accès par téléphone et par écrit (pas d'accès en ligne)

Prénom : _____ Nom : _____

Nom de l'entreprise : _____

Téléphone : _____ Poste : _____ Télécopieur : _____

Cochez la case appropriée et inscrivez le niveau d'autorisation :

Toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures) **Niveau d'autorisation** (niveau 1 ou 2)

ou

Les années d'imposition spécifiques avec le niveau d'autorisation (niveau 1 - divulguer, ou niveau 2 - divulguer/modifier) pour **chaque** année précisez.

Année(s) d'imposition											
Niveau d'autorisation											

Partie 3 – Date d'expiration de l'autorisation

Inscrivez une date d'expiration, s'il y a lieu. Le représentant restera sur votre compte et aura accès à vos informations jusqu'à ce que **vous** ou **votre représentant** l'annuliez ou que nous soyons avisés de votre décès.

Année	Mois	Jour

Partie 4 – Annuler un représentant

Remplissez cette section pour annuler un représentant et retirer leur accès à vos informations. Cochez la case appropriée.

- Annuler **tous** les représentants
ou
 Annuler le représentant spécifique ci-dessous :

ID Rep

--	--	--	--	--	--	--	--

Prénom : _____ Nom : _____

ID Groupe

G							
---	--	--	--	--	--	--	--

Nom du groupe : _____

Numéro d'entreprise (NE)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom de l'entreprise : _____

Accédez à **Mon dossier** à canada.ca/mon-dossier-arc pour afficher tous les représentants ayant accès à vos informations.

Partie 5 – Signature et date

Si vous êtes le **contribuable**, vous devez **signer** et **dater** ce formulaire.

Si vous êtes le **représentant légal**, vous devez **cocher** la case ci-dessous, puis **signer** et **dater** ce formulaire.

Je suis le représentant légal de ce contribuable ou de cette succession ou de cette fiducie (l'exécuteur testamentaire ou l'administrateur de la succession du contribuable, une personne avec une procuration, le tuteur ou le fiduciaire ou le dépositaire de la fiducie).

Important : Vous devez envoyer une copie du **document juridique complet** qui vous donne l'autorité d'agir en cette qualité au centre fiscal du contribuable. Voir la feuille de renseignements ci-jointe pour obtenir les adresses des centres fiscaux.

Si **deux ou plusieurs** représentants légaux agissent **conjointement** au nom du contribuable, **chaque** représentant légal doit signer cette partie.

 Nom du contribuable, représentant(s) légal(aux),
 ou dirigeant de la société

 Nom de la société et titre du dirigeant

X

 Signature du contribuable, représentant(s) légal(aux), ou dirigeant de
 la société, un parent (si le contribuable est âgé de moins de 16 ans),
 un témoin (si le formulaire est signé avec une marque)

Année	Mois	Jour

Date de la signature

Si votre représentant n'a pas déjà soumis ce formulaire par voie électronique en votre nom, celui-ci doit être soumis **dans les six mois** suivant la date de signature. Sinon, il ne sera pas traité.

Les renseignements personnels sont recueillis selon la *Loi de l'impôt* sur le revenu afin d'administrer les programmes fiscaux, de prestations et autres. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'application ou à l'exécution de la Loi telle que la vérification, l'observation et le recouvrement des sommes dues à l'État. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale ou territoriale, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Si vous ne fournissez pas les renseignements demandés, votre demande pourrait être refusée. Conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, les particuliers ont le droit de présenter une plainte au Commissaire à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) concernant le traitement de leurs renseignements personnels par l'ARC et le droit d'accéder à leurs renseignements personnels et de demander une modification, s'il y a des erreurs ou omissions. Consultez Info Source en allant à canada.ca/arc-info-source et le(s) Fichier(s) de renseignements personnels ARC PPU 005, ARC PPU 015, ARC PPU 063, ARC PPU 140, ARC PPU 178, et ARC PPU 218.